

L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ET SES RÉPERCUSSIONS

APPEL A AGIR : PROTÉGER LES ENFANTS PRIVÉS DE PRISE EN CHARGE PARENTALE OU RISQUANT D'EN ÊTRE PRIVÉS

Mai 2020

Cette déclaration de principes présente les axes majeurs à respecter pour parvenir à ce que les droits et besoins des enfants privés de prise en charge parentale ou risquant d'en être privés soient considérés comme une priorité par les gouvernements nationaux, régionaux et internationaux au moment de l'adoption de mesures visant à réduire l'impact à court et long terme de la pandémie de COVID-19 à travers le monde.

Étant donné le caractère multidimensionnel du contexte de vulnérabilité dans lequel vivent ces enfants, et qui, exacerbé par la crise socioéconomique anticipée pourrait les entraîner dans une spirale infernale, nous demandons que :

- les services de protection et d'aide sociale à l'enfance (et leur personnel) soient reconnus comme des acteurs déterminants, et qu'ils soient pourvus des ressources adéquates ;
- les services de protection sociale qui œuvrent en faveur du bien-être et du revenu des familles soient étendus ;
- la coordination entre les agences fournissant des services aux communautés soit renforcée ;
- la prévention et le soutien à la sauvegarde soient consolidés pour prévenir les risques de mauvais traitements, de violence et de négligence, et y apporter une réponse rapide ;
- les progrès accomplis dans le domaine de la qualité de la prise en charge de remplacement ne soient pas menacés, mais plutôt consolidés ;
- le soutien et la protection des jeunes quittant la prise en charge soient garantis ;
- les enfants migrants soient protégés et que leur accès aux services de prise en charge adéquats soit garanti, au même titre que les ressortissants du territoire national.

Impact de l'épidémie de COVID-19 et conséquences sur le long terme sur les enfants et les jeunes, à travers le monde

L'épidémie actuelle de COVID-19 a levé le voile sur tous les obstacles qui s'opposent à la protection et la promotion du bien-être des enfants, des jeunes, de leurs familles et des communautés, en particulier de ceux vivant dans une situation de vulnérabilité accrue. L'explosion de l'épidémie n'aura pas seulement un impact négatif à court terme sur la santé, le développement et le bien-être général des enfants. En effet, ces tristes conséquences risquent fortement de s'inscrire dans le long terme.

La propagation de l'épidémie, les mesures de confinement imposées et leurs conséquences immédiates et imprévues ne représentent que le début des difficultés auxquelles nous allons devoir faire face. Toutes les prévisions s'orientent vers une crise économique mondiale durable et sévère, dont les familles du monde entier subiront les conséquences : aucun pays, aucune communauté ne sera épargné. D'après certaines prévisions, si rien n'est fait rapidement, « **les conséquences économiques de la pandémie du coronavirus pourraient jeter un demi-milliard de personnes supplémentaire dans la pauvreté¹** ». Certains estiment même que l'on pourrait reculer de dix ans dans les avancées accomplies dans la lutte contre la pauvreté².

Et même lorsque nous serons tous confrontés aux conséquences de cette pandémie sur le long terme, les inégalités et vulnérabilités existantes dicteront l'impact de cette crise sur chaque région, pays ou foyer. À ce titre, nous observons déjà la façon dont les hôpitaux aux ressources limitées et les systèmes de santé les plus fragiles se retrouvent dépassés par la crise. Et un nouveau pic pourrait venir exacerber encore ce phénomène, étant donné que « **dans les pays les moins développés, près de 75 % de la population n'a pas accès à l'eau et au savon³** ». **Dans les pays en développement, les pertes en termes de revenu pourraient dépasser les 220 milliards de dollars.** Et avec environ 55 % de la population mondiale privée de protection sociale, de nombreuses personnes devront se débrouiller seules, sans revenu, sans aide sociale ni réseau de soutien sur lequel se reposer.

De plus, le nombre croissant de familles migrantes (déplacements forcés dus aux conflits armés, au changement climatique ou à d'autres facteurs) devrait vraisemblablement s'accroître avec la montée de la pauvreté et les conséquences potentielles de ce phénomène en matière de violence et de génération de conflits. Aujourd'hui, environ 52 % des réfugiés et 12 % des migrants du monde entier sont des enfants⁴.

Les fermetures d'établissements dues à l'épidémie de COVID-19 concernent plus de 89 % des élèves du monde entier (soit 1,54 milliard d'enfants et de jeunes inscrits à l'école ou l'université)⁵. **Trois cent millions d'enfants inscrits à l'école primaire dépendants de leurs cantines souffrent aujourd'hui des fermetures d'établissements dictées par la pandémie**, ce qui peut stimuler l'insécurité alimentaire⁶. De plus, les fermetures d'écoles perturbent l'apprentissage des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité, incapables d'accéder aux outils d'apprentissage à distance, ou dont les écoles n'ont pas les capacités nécessaires pour leur offrir les outils en question⁷, ce qui renforce encore les inégalités existantes. Certains d'entre eux pourraient même ne pas repartir à l'école après le pic de l'épidémie et la levée du confinement.

Certaines familles vivent entassées, dans des logements inadaptés ou insuffisants en ville ou des cabanes de fortune dans des zones de conflits ou des camps de réfugiés. Bien souvent, des familles entières partagent la même pièce, ou occupent des tentes ou cabanes de fortune, dans lesquelles l'hygiène est déplorable et où il est impossible de s'isoler dans un espace personnel.

Les enfants privés de prise en charge parentale ou risquant d'en être privés sont parmi les plus vulnérables

Les données montrent que les enfants ne sont pas significativement affectés par le virus, mais ils en subissent néanmoins les méfaits, et souffrent de l'isolement, notamment du fait du confinement et des fermetures d'écoles. Leur situation de prise en charge peut également être impactée, si les personnes responsables de leur prise en charge (à la maison ou dans un dispositif de prise en charge de remplacement) venaient à tomber malades ou à périr.



D'après les estimations, sur les 2,2 milliards d'enfants recensés à travers le monde⁸, 140 millions ont perdu un de leurs parents, ou les deux⁹, du fait de divers facteurs. SOS Villages d'Enfants estime également qu'**environ 10 % des enfants du monde (soit 1 enfant sur 10) risquent d'être privés de la prise en charge de leur famille, ou bien en sont déjà privés**¹⁰. Nous avons également appris de la précédente épidémie d'Ébola qu'au moins 16 600 enfants ont perdu un de leurs parents ou responsables de prise en charge, et que 3 600 ont perdu leurs deux parents¹¹. L'ampleur anticipée de la pandémie actuelle pourrait cependant éclipser ces chiffres. Nous devons donc veiller à ce que les systèmes de protection de l'enfant soient prêts à faire face, en évitant la séparation non nécessaire des familles et en assurant une prise en charge de remplacement de bonne qualité lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Les enfants les plus vulnérables au monde seront aussi ceux qui subiront de plein fouet l'impact socioéconomique de l'épidémie de COVID-19¹². Les mesures imposées risquent de les enliser encore un peu plus dans l'adversité, et des millions d'entre eux pourraient sombrer dans la pauvreté. Les enfants privés de prise en charge parentale ou risquant d'en être privés sont particulièrement exposés à ces difficultés croissantes, aggravant encore la situation de vulnérabilité, la fragilité des environnements familiaux ou des placements en prise en charge de remplacement.

Nous observons déjà ces difficultés dans la plupart des pays dans lesquels SOS intervient. Les familles de nos programmes de soutien à la famille se retrouvent fragilisées du fait de la perte de revenu, du manque d'accès aux services sanitaires et éducatifs, ou encore des restrictions ou interruptions des programmes de renforcement de la famille dont elles dépendent.

Dans ce contexte, les enfants faisant déjà l'objet d'un placement dans une prise en charge de remplacement se retrouvent confrontés à des difficultés supplémentaires. D'après notre expérience de terrain, nous savons déjà que le confinement limite, voire même empêche totalement les visites des familles d'origine. Certains rapports expliquent même que ces restrictions sont dans certains cas définitives¹³. Nous assistons également à une réduction de l'accès, des visites et des contacts avec les travailleurs sociaux et les experts spécialisés chargés d'évaluer la situation au cours et à l'issue du placement, ou d'encadrer les traitements spécifiques et propres à certains enfants. Certains professionnels de la prise en charge continuent à soutenir les enfants et les jeunes, et l'entraide entre pairs perdure, mais nous devons rester vigilants quant à l'impact négatif sur le long terme de cette réduction de services.

La fermeture de certaines structures de prise en charge, qu'elle soit temporaire ou définitive, met les enfants en danger, parfois de mort. Nous savons que certains enfants sont parfois réorientés, de leur

¹ « Un demi-milliard de personnes pourraient sombrer dans la pauvreté à cause du coronavirus », avertit Oxfam ; 9 avril 2020. <https://www.oxfam.org/en/press-releases/half-billion-people-could-be-pushed-poverty-coronavirus-warns-oxfam>

² Summer A., Hoy C., Ortiz-Juarez E., *Estimates of the impact of COVID-19 on global poverty*, Working paper 2020/43 UNU-Wider, avril 2020, <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2020-43.pdf>

³ UNDP, *COVID-19. Looming crisis in developing countries threatens to devastate economies and ramp up inequality*, 30 mars 2020, https://www.undp.org/content/undp/en/home/presscenter/pressreleases/2020/COVID19_Crisis_in_developing_countries_threatens_devastate_economies.html

⁴ UNHCR, *Global Trends: Forced displacement in 2018*, 2019, <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html>

⁵ Unesco, *COVID-19, educational disruption and responses*, consulté le 30 mars 2020, <https://en.unesco.org/covid19/educationresponse>

⁶ The Guardian, *Coronavirus: 300 million children to miss school meals amid shutdowns*, 21 mars 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/21/coronavirus-300-million-children-to-miss-school-meals-amid-shutdowns>
⁷ https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/coronavirus_from_pandemics_to_poverty.pdf

⁸ Unicef Data Center : <https://data.unicef.org/>

⁹ Unicef, *La situation des enfants dans le monde*, 2015.

¹⁰ SOS Villages d'Enfants International, *Le cercle vertueux de la prise en charge, Pourquoi aucun enfant ne devrait grandir seul*, 2017, https://www.sos-childrensvillages.org/getmedia/cbf6820c-e8ab-4940-8e67-4618d19fe098/SOS_ChildrensVillages_The-Care-effect_English.pdf

¹¹ Nations unies, *Policy Brief. The impact of COVID-19 on Children*, 15 avril 2020, https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/policy_brief_on_covid_impact_on_children_16_april_2020.pdf

¹² Unicef, *Unicef's Agenda for Action. UNICEF calls for six actions to protect all refugee and migrant children*, <https://www.unicef.org/children-uprooted/agenda-for-action>

¹³ Chan M, *Pandemic Shutdown Separates Parents From Their Children in the Foster System*, 13 avril 2020.

<https://bettercarenetwork.org/news-updates/news/pandemic-shutdown-separates-parents-from-their-children-in-the-foster-system>



placement de prise en charge vers leurs familles d'origine, qui ne sont pas toujours à même de prendre soin d'eux et d'assurer leur protection, ouvrant ainsi la porte à de potentiels abus et traitements négligents.

Enfin, les jeunes qui arrivent à l'âge de fin de la prise en charge et qui entament leur transition vers un mode de vie autonome se retrouvent dans une situation d'extrême fragilité. Certains d'entre eux perdent leur emploi et se voient privés de la protection et des réseaux de soutien dont ils ont pourtant besoin pour survivre. Il leur est parfois impossible de se connecter à distance pour poursuivre leurs études. Ces jeunes souffrent aussi du manque de ressources et de soutien familiaux, censés les aider à surmonter l'anxiété et les incertitudes engendrées par l'isolement et le confinement.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les gouvernements à élever leur niveau de préparation pour venir en aide aux plus vulnérables. Les États doivent limiter les conséquences négatives à long terme de la pandémie sur les divers moyens de subsistance et le bien-être des individus et des sociétés dans leur ensemble.

SOS Villages d'Enfants International appelle les États et les institutions internationales à faire des enfants privés de prise en charge parentale ou risquant d'en être privés une priorité

Toutes les actions entreprises pour faire face à la pandémie doivent garantir le plein respect des droits des enfants. Tous les droits des enfants doivent être protégés, défendus et pris en compte dans la réponse apportée à la propagation de la COVID-19 et ses répercussions. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au cœur de la conception de ces mesures, qui se doivent de s'aligner sur les principes de non-discrimination, de participation, de droits à la survie et au développement, tels que stipulés dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les enfants et les jeunes doivent s'engager activement et participer aux décisions relatives à leur bien-être et leur situation de prise en charge.

- Étant donné les risques et le contexte de vulnérabilité accrus auxquels ils font face et qui devraient encore s'aggraver du fait de la pandémie et de son impact à long terme, **les enfants privés de prise en charge parentale ou risquant d'en être privés doivent être reconnus et formellement considérés comme un groupe prioritaire** dans le développement de mesures à court et long terme visant à faire face à la pandémie de COVID-19 et ses répercussions.
- **Les professionnels et services de la protection et de l'aide sociale à l'enfance doivent être reconnus comme des acteurs déterminants, et être pourvus des ressources adéquates** (y compris du matériel de protection nécessaire) tout au long du confinement et tant que dureront les mesures d'isolement. Les travailleurs sociaux sont en première ligne pour tenter de contenir et de limiter l'impact de la pandémie sur les enfants, les familles et les communautés. Aucune économie ne doit se faire au détriment de leur bien-être, leur santé, leur protection, leur formation, leur état de préparation et leurs droits dans le domaine du travail.
- **Les services de protection sociale qui œuvrent en faveur du bien-être et de la préservation du revenu des familles doivent être étendus.** Cela implique, entre autres choses, de mettre en place ou d'augmenter les programmes de transferts de fonds, d'améliorer l'accès au logement, à la santé, à l'éducation et aux services destinés aux personnes handicapées, au cours du pic de l'épidémie mais aussi une fois celui-ci passé. Il s'agit aussi de fournir directement de la nourriture, des kits et produits d'hygiène, des supports éducatifs et récréatifs, tout en améliorant l'accès à internet afin de briser la fracture numérique, notamment pour l'enseignement à distance et pour le soutien à la parentalité. L'accès au soutien dans le domaine de la santé sociale et du psychosocial doit être amélioré pour pallier les conséquences de l'isolement des enfants et de leurs familles.
- **La coordination inter-agences doit être renforcée, à travers les différents domaines d'intervention des gouvernements, mais aussi avec les organisations non gouvernementales proposant des services à la communauté.** En effet, cela permettra de mettre en place le soutien multidimensionnel dont les enfants vivant dans un environnement familial fragile ou un dispositif de

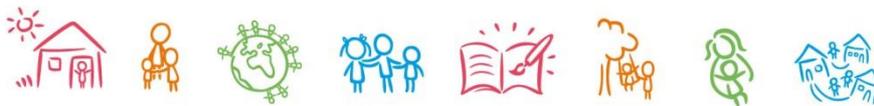


prise en charge de remplacement ont besoin, garantissant ainsi l'efficacité et l'efficience des interventions.

- **Redoubler d'efforts dans la prévention et le soutien à la sauvegarde.** Le suivi en personne des enfants, des familles et des différentes modalités de prise en charge doit se poursuivre afin de réduire les risques de mauvais traitements, de violence et de négligence durant le confinement. Cela peut s'accompagner d'une amélioration des mécanismes de signalement, de processus innovants dans le domaine du travail et du suivi à distance, d'un accès direct pour les enfants et les parents à des lignes téléphoniques d'urgence, et d'une utilisation des ressources et une diffusion des informations adéquates par rapport à l'âge des personnes ciblées.
- **Veiller à ce que les progrès accomplis dans le domaine de la qualité de la prise en charge de remplacement ne soient pas menacés** par la mise en place des mesures décidées et des plans à long terme, et continuer à aligner les mesures existantes et nouvelles aux Directives des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants¹⁴ et aux engagements pris lors de l'adoption de la résolution des Nations unies de 2019 relative aux droits des enfants privés de leur prise en charge parentale¹⁵, soit entre autres :
 - **prévention solide et adéquate** et processus de suivi garantissant le caractère nécessaire et adapté de chaque placement d'enfant, et évitant le recours aux solutions standardisées dans la sélection des placements en prise en charge de remplacement. Lorsque nécessaire, les mécanismes d'évaluation doivent s'adapter aux situations de confinement et d'isolement.
 - **modalités de prise en charge jouissant du soutien et des ressources appropriées** pour garantir le développement et le bien-être émotionnel, psychologique, physique et éducatif de tous les enfants faisant l'objet d'une prise en charge de remplacement. Cela inclut également le maintien du lien entre l'enfant et sa famille d'origine, même à distance lors du confinement. Les différentes modalités de prise en charge doivent être équipées d'outils éducatifs et didactiques, d'espaces de loisirs et d'activité physique pour garantir le bien-être physique et émotionnel des enfants durant le confinement.
 - **processus rapide et adéquat pour la réintégration des enfants au sein de leurs familles d'origine.** Il convient de poursuivre les efforts investis dans l'évaluation du caractère approprié, la planification, le soutien et la supervision de la réintégration de l'enfant. Cette réintégration doit être décidée au cas par cas, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. En fonction de l'état de préparation de la famille pour recevoir l'enfant, les besoins de la famille doivent être évalués et satisfaits, afin de garantir la réussite de la réintégration. Le suivi doit se poursuivre au cours des périodes de confinement, afin de garantir l'accès au soutien éventuellement nécessaire. La fermeture des modalités de prise en charge de remplacement ne doit pas conduire à des réintégrations non planifiées ne prenant pas en compte les considérations énumérées précédemment.
 - **des placements supplémentaires en prise en charge de remplacement doivent être anticipés et planifiés**, car l'absence à court et/ou long terme de responsables de prise en charge (contaminés ou décédés à cause du virus) peut engendrer des besoins supplémentaires en termes de placement en prise en charge. Tout élargissement du système doit respecter les standards de qualité et s'inscrire dans le prolongement des Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants.
- **Améliorer et élargir le soutien et la protection des jeunes quittant la prise en charge** et contraints de faire face à de grandes incertitudes et des risques et une vulnérabilité accrus dans le contexte du confinement et de l'isolement. À long terme, ils pourraient être confrontés à une dure récession, réduisant ainsi leurs chances de mener une vie indépendante :
 - **favoriser le soutien psychosocial et la santé mentale** pour les aider à faire face au confinement et à l'isolement ;

¹⁴ Résolution 64/142 de l'Assemblée générale des Nations unies, Directives relatives à la protection de remplacement pour les enfants ; <https://undocs.org/en/A/RES/64/142>

¹⁵ Résolution 74/133 de l'Assemblée générale des Nations unies, Droits de l'enfant ; <https://undocs.org/fr/A/RES/74/133>



- proposer un **soutien direct à la protection sociale** (par la fourniture de biens et services ; **l'accès à la formation, à l'éducation et aux supports didactiques ; l'amélioration des opportunités d'emploi ; des transferts de fonds directs ; des aides au logement**) ;
 - promouvoir les initiatives lancées par des jeunes, le **soutien entre pairs** et la mise en place de réseaux visant à apporter conseils et informations.
- **Renforcement significatif de la protection des enfants migrants** pour que les enfants les plus vulnérables, y compris les enfants migrants et réfugiés non accompagnés, bénéficient de services de prise en charge adaptés, au même titre que les ressortissants du territoire national.

Au travail !

Il nous faut agir en faveur de la communauté internationale tout de suite, pour éviter tout préjudice, à court et à long terme, aux individus et aux sociétés dans leur ensemble. Nous avons conscience du caractère exceptionnel des temps que nous vivons actuellement, qui exigent d'agir avec audace, volonté politique, engagement, et requièrent une approche « tous au travail ».

SOS Villages d'Enfants se tient prête pour partager son expertise et accomplir sa part du travail dans la garantie des droits de tous les enfants privés de prise en charge parentale, ou risquant d'en être privés. Nous n'y parviendrons qu'en collaborant avec la communauté internationale. Nous devons nous unir pour aider tous les enfants à se construire un avenir, pour aider toutes les familles à rester fortes, et pour consolider le bien-être des sociétés.

Une coordination et une collaboration efficaces entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les prestataires de services de prise en charge, les familles et les enfants eux-mêmes ne sont pas seulement souhaitables, mais plutôt essentielles pour contrer les prévisions d'accroissement des besoins de prise en charge et de soutien des enfants et des familles.

La promotion et la protection des droits de l'enfant est une obligation morale, tout comme le fait d'investir pour soutenir les enfants et les jeunes les plus vulnérables dans le but de les aider à atteindre leur plein potentiel. Ces deux éléments sont également fondamentaux pour réduire la pauvreté et les inégalités, tout en renforçant la paix et la cohésion sociales.

L'épidémie de COVID-19 ne devrait jamais être utilisée pour justifier ou excuser le recul ou la négligence de la préservation des droits des enfants, en particulier des plus vulnérables. Les progrès accomplis par la communauté internationale dans le domaine des standards de qualité de la prise en charge de remplacement pour tous les enfants doivent être préservés et approfondis.

En soutenant les enfants et les familles aujourd'hui, nous pourrions contribuer à éviter un accroissement des besoins en prise en charge de remplacement demain. Investir aujourd'hui en faveur des enfants et des familles équivaut à investir pour l'avenir et le bien-être des sociétés futures.

